

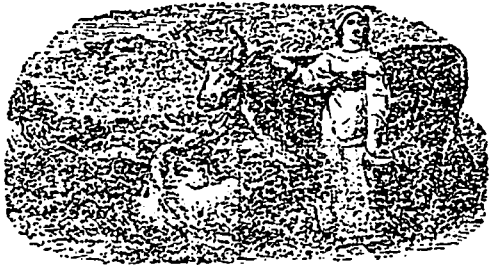
# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 3d., payable inva-  
riablement d'avance.  
ÉTRANGER — 6s. 3d.. (Affranchir.)  
On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples  
l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne;  
Insertions subséquentes 2 " "  
Pour annonces à long terme, conditions  
libérales.

Emprons-nous du sol, si nous voulons con-  
server notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

L'abondance des matières nous met dans la nécessité de remettre la *Causerie*, ainsi qu'une importante correspondance au prochain numéro

### Dix-neuf bourses de \$50 offertes aux élèves des Ecoles d'Agriculture de Ste. Anne et de Ste. Thérèse. (\*)

Nous avons encore une bonne nouvelle à annoncer aux amis de l'enseignement agricole, et à cette partie surtout si intéressante de la jeunesse studieuse, qui laisse le comptoir ou les professions libérales, pour se consacrer à la vie des champs. Les *neuf cent cinquante piastres* que la Chambre d'agriculture, B. C., vient de leur voter, sous forme de bourses, font en effet un assez gentil cadeau, bien digne de leur être offert comme étrennes du jour de l'an, 1864. Nous sommes heureux de pouvoir joindre aux mille bons souhaits que nous leur faisons, l'annonce de la grande nouvelle de la création de *dix neuf* bourses en leur faveur.

Depuis l'ouverture des écoles d'agriculture, tous ceux qui voulaient y entrer étaient abandonnés à leurs propres ressources. C'était d'abord une lutte en forme à soutenir contre plusieurs parents, beaucoup d'amis, et tous les voisins. Mais cet obstacle renversé, il en restait un autre non moins sérieux, le frais de la pension et ceux de l'enseignement. La Chambre d'agriculture vient de lever en partie cette difficulté.

Dans une assemblée tenue à Montréal le 16 décembre, elle a affecté une somme de \$950 à la création de dix-neuf bourses de \$50 chacune, une par chaque district judiciaire, en faveur des

jeunes gens qui se sentiront disposés à profiter des bienfaits de l'enseignement agricole, pour se faire une position comme cultivateurs. *Dix* seront attribuées à l'école de Ste. Anne, *neuf* à celle de Ste. Thérèse.

Les élèves choisiront l'école qu'ils voudront.

Le choix des prétendants à ces bourses est laissé aux présidents des Sociétés d'agriculture de chaque district. Si d'ici au 15 mai prochain, les Présidents n'ont pas fait connaître leur choix à la Chambre d'agriculture, celle-ci nommera elle-même les élèves boursiers, avant le 1er juillet.

Ainsi il n'y a pas de temps à perdre pour ceux qui désirent profiter des avantages offerts par la Chambre. Chacun doit adresser sa demande au Président de la Société d'agriculture de son comté, faisant connaître son âge, son degré d'instruction et surtout justifier des moyens de se livrer à la culture de la terre, après la sortie de l'école, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'un autre qui lui assurerait d'avance une bonne ferme bien montée.

Sans l'effet immédiat de l'exemple d'une culture raisonnée, l'enseignement reçu serait un coup manqué.

La Chambre d'Agriculture n'a encore rien réglé quant aux conditions à exiger des aspirants. Elle a pensé sans doute que, pour le moment, il suffisait de s'en tenir aux conditions d'admission du programme de chaque école. Pour Ste. Anne, on se contente à la rigueur de la langue française apprise par principes, des quatre premières règles de l'arithmétique, simples et composées, fractions et règles de trois. Il faut avoir au moins 16 ans. Nous disons à la *rigueur*, car on préférerait celui dont l'esprit aurait été cultivé par de plus fortes études, supposé que d'ailleurs il offrit les mêmes garanties de talents, de bon caractère et d'amour du travail surtout. Un jeune homme placé dans de telles conditions apprendra toujours bien plus vite, qu'un autre possédant seulement une simple instruction primaire.

Nous croyons savoir que, pour de bonnes raisons, la Chambre

(\*) En écrivant ces notes nous nous apercevons qu'il y a 20 districts judiciaires au lieu de 19. Comme l'intention formelle de la Chambre était d'accorder une bourse à chaque district, elle ne manquera pas sans doute, dans sa prochaine assemblée, de rectifier cette erreur.